

10 – Convention de mise à disposition du plateau Joffre (7^e) pour l'installation d'une structure éphémère, accueillant des activités culturelles et sportives, avec la RMN-GP et le COJO. 2018 SG 35.

Rapporteur : Mme Rachida DATI

11 – Vœu rattaché à la délibération 2018 SG 35 relatif à l'engagement de la Ville de Paris pour limiter les nuisances dans le voisinage de la structure éphémère du Grand Palais sur le Champ de Mars. V 07 2018 026

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire observe que le Champ de Mars est depuis toujours un sujet sensible pour l'arrondissement. Elle explique qu'une réunion d'information et d'échange avec les riverains du site a été organisée, avant même que le projet de structure temporaire sur le Plateau Joffre n'ait été imposé à la Mairie du 7^e. Elle rappelle que depuis son élection en 2008, le Champ de Mars a toujours fait l'objet de tractations et de tensions avec la Mairie de Paris.

Madame le Maire rappelle également que, sous le mandat de Bertrand Delanoë, elle avait obtenu des engagements sur la teneur des manifestations commerciales. Ne perduraient ainsi que quelques événements humanitaires et caritatifs tel que le Téléthon, et symboliques comme le 14 juillet... Elle explique qu'elle avait aussi obtenu la création d'un agenda qui était distribué aux riverains ou aux associations, ce qui permettait d'avoir une lisibilité des événements organisés sur le Champ de Mars. Elle rappelle qu'elle avait également obtenu une réduction des délais de montage ou de démontage, passant d'une semaine à 24 heures, exceptionnellement 48 heures, pour une journée d'événement.

Madame le Maire souligne que, depuis près d'un an et demi, la gestion de l'événementiel sur le Champ de Mars est devenue catastrophique. Elle ajoute que depuis deux ans, la Mairie de Paris ne fournit plus l'agenda événementiel du Champ de Mars à la Mairie du 7^e. Par ailleurs, les services de la Ville de Paris donnent souvent des avis favorables à des événements dont ils ne maîtrisent ni le montage ni le démontage. Elle ajoute que les consignes de sécurité actuelles, qui auraient pu conduire à alléger la programmation événementielle, ont au contraire alourdi et compliqué son acceptation.

Madame le Maire explique qu'elle a remis le sujet de la surexploitation événementielle du Champ de Mars au cœur des discussions concernant le Grand Palais. Elle souligne avoir obtenu de la nouvelle secrétaire générale à la Mairie de Paris le renouvellement de la diffusion du calendrier d'événementiel.

Madame le Maire rappelle que quelques mois auparavant, elle avait été informée des recherches effectuées par la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais pour trouver un site capable d'accueillir une structure temporaire à l'occasion des travaux du Grand Palais : Concorde, Tuileries et plateau Joffre. Face à l'occupation potentielle du Plateau Joffre, elle a proposé les sites de la Porte de Versailles ou de Villepinte qui ont été rejetés au regard de la nature des événements accueillis au Grand Palais. Elle souligne les qualités indéniables de Madame HUBAC comme interlocutrice à la tête de la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais.

Madame le Maire explique qu'elle s'est battue pour que le site privilégié ne soit pas celui du plateau Joffre, mais qu'il a été officiellement désigné comme lieu d'installation de la structure éphémère à l'occasion d'une réunion avec l'ensemble des acteurs du dossier à la Préfecture de région. Elle signale que son opposition à cette décision a permis de faire naître les négociations.

Madame le Maire explique qu'elle a organisé plusieurs rencontres avec Madame HUBAC et Madame HIDALGO, notamment au sujet du Mur pour la Paix. Elle ajoute que Madame HUBAC a rencontré Marek HALTER pour l'informer du déplacement du Mur pour la Paix en cas d'installation du Grand Palais.

Madame le Maire souligne que la politique de la chaise vide n'est pas possible dans ce genre de situation et explique l'importance d'acter, avec tous les acteurs du dossier, les critères et les arguments à inscrire dans la convention d'occupation temporaire du domaine public. Elle appelle à voter contre la délibération concernant la structure éphémère du Grand Palais, et propose un vœu qui demande des améliorations, pour contenir de mettre la pression sur l'Hôtel de Ville.

Madame le Maire informe qu'une réunion s'est tenue à la Mairie du 7^e, avec le conseiller spécial d'Anne HIDALGO et la Secrétaire générale de la Mairie de Paris, ainsi que les représentants de la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais. Elle précise avoir signalé de nouveau son opposition à l'implantation de la structure temporaire sur le Plateau Joffre.

Madame le Maire propose aux élus de compléter le vœu qu'elle souhaite proposer au Conseil de Paris afin de lister toutes les contreparties nécessaires pour les riverains du Champ de Mars. Elle prend comme exemple le confinement des nuisances, l'interdiction des manifestations annexes, la sécurisation du site ainsi que la gestion des flux. Elle précise que ce vœu a pour objectif de défendre le site et ses riverains en listant toutes les compensations que le 7^e peut obtenir.

Madame le Maire donne la parole à Christian LE ROUX.

Christian LE ROUX rappelle que beaucoup d'argent a déjà été dépensé pour le Grand Palais il y a quelques années, à cause d'une inondation. Il estime qu'aujourd'hui, la Ville supporte l'échec et la faiblesse de l'État qui n'a pas su assumer sa mission de rénovation du Grand Palais.

Christian LE ROUX souligne l'aspect politique de cette affaire, Madame HUBAC une proche de François HOLLANDE et d'Emmanuel MACRON, et que de nombreuses personnes impliquées dans ce dossier sont membre de la promotion Voltaire de l'ENA. Il espère que cette interrogation sera posée par la Ville de Paris à la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais. Il confirme qu'il votera contre cette délibération et souligne l'intérêt d'avoir en permanence un rapport de force.

Madame le Maire rappelle que la situation était la même concernant la fermeture des voies sur berges. Elle rappelle qu'elle était seule à l'époque à se battre, et que deux ou trois ans après, beaucoup de personnes se sont dit qu'il fallait faire autrement. Elle indique qu'il n'y a pas d'offre sur ce site, d'ordre civique, festif, éducatif ou encore sportif, un point qu'elle a

soutenu dès le départ. Elle indique que personne ne trouve aujourd'hui que cet aménagement est à la hauteur.

Pour la structure éphémère sur le Champ de Mars, elle se dit étonnée de voir que même les écologistes ne se mobilisent pas pour préserver le site. Elle regrette qu'aucun conseiller de Paris ni aucun groupe politique ne se soit emparé de cette affaire qui ne concerne pas seulement le 7^e.

Madame le Maire affirme qu'elle utilisera tous ses moyens pour montrer son opposition au projet, tel qu'il est présenté. Elle souligne que la Mairie de Paris promet beaucoup de contreparties au 7^e, comme le départ du Mur pour la Paix, mais n'écrit officiellement rien. Aussi, elle ajoute qu'elle a décidé de proposer un vœu au Conseil de Paris dans lequel toutes les contreparties qu'elle demande seront listées, afin d'obliger l'exécutif à s'engager par écrit.

Christian LE ROUX précise que M. Frédéric DUPONT, lorsqu'il a construit le monument aux Droits de l'Homme, avait un permis de construire, un accord de la commission des sites et un accord des ABF. A l'inverse, il remarque que Mme HALTER et Jean-Michel WILMOTTE, lorsqu'ils ont installé le monument provisoire pour les cérémonies de l'an 2000, n'avaient aucune autorisation de la commission des sites, aucun accord de l'ABF ni aucun permis de construire.

Christian LE ROUX rappelle que, lorsque le Grand Palais a connu ses premières difficultés en 1993, le 7^e arrondissement avait accueilli le Grand Palais éphémère sur l'emplacement de l'actuel musée Jacques Chirac, au niveau du Quai Branly. Il souligne que ce bâtiment éphémère avait été source de nombreuses nuisances, et que la surface au sol retenue aujourd'hui pour la nouvelle structure est bien plus importante que dans les années 1990.

Christian LE ROUX rappelle également qu'à l'époque, il avait suggéré les quais hauts de la Seine, côté rive gauche, mais que c'était impossible à cause des infrastructures de la SNCF. Il se dit aujourd'hui étonné de voir que ni le Gouvernement, ni la Ville de Paris, ni la Réunion des Musées Nationaux n'aient pensé à Cour la Reine, quais hauts du côté du 8^e arrondissement, avec vue sur la tour Eiffel. Il ajoute que la superficie en longueur allant du pont des Invalides jusqu'au pont Alexandre III puis jusqu'au pont de la Concorde est une superficie quasiment égale à la superficie envisagée sur le Plateau Joffre.

Christian LE ROUX précise qu'en 1995, il avait mis sur la table un projet de restauration totale du Champ de Mars. Les services des parcs et jardins de la ville avaient alors identifié des zones fragilisées ne pouvant supporter un poids trop important. Il ajoute que cet aspect de sécurité publique pourrait être soulevé par Madame le Maire pour contrer le projet du Grand Palais.

Christian LE ROUX propose de soulever une autre interrogation, celle de l'obligation, pour cette structure éphémère, d'être soumise à l'avis de la commission des sites. Il indique qu'il votera contre la délibération et soutiendra le vœu de Madame le Maire.

Christian LE ROUX ajoute qu'au-delà des nuisances évidentes, il y aura également des affluences de visiteurs. Il demande à obtenir la gratuité du stationnement résidentiel pour tous les riverains du Champ de Mars pendant cette période.

Christian LE ROUX insiste sur le dernier point du vœu qui concerne l'étude pour la restauration et la mise en valeur de la perspective allant de Fontenoy à Trocadéro, projet qu'il

espère obtenir pour 2024. Il précise que cette étude doit comprendre la remise en état totale du Champ de Mars à l'issue de son occupation par le Grand Palais.

Il propose de mettre en place une structure au modèle de ce qui avait existé pour le Louvre, ce qui permettrait de remettre totalement en état le Champ de Mars à l'issue de l'opération éphémère. Il insiste sur la suppression de la voie de circulation, au niveau des places Jacques Rueff et du Général Gouraud, pour obtenir un Champ de Mars 100 % piéton depuis le plateau Joffre jusqu'à l'école militaire. Il rappelle qu'il avait suggéré la création d'un tunnel entre les avenues de la Bourdonnais et de Suffren, pour faire passer les autocars de tourisme et les autobus de la RATP. Il considère que c'est un projet sur lequel la Mairie du 7^e arrondissement doit s'imposer pour s'assurer de la mise en œuvre d'un projet sur 10, 15 ou 20 millions d'euros pour le Champ de Mars d'ici à 2024.

Il propose d'intégrer cette idée d'un grand Champ de Mars dans la négociation et indique qu'il votera contre la délibération et en faveur du vœu de Madame le Maire.

Madame le Maire signale que toutes les remarques additionnelles sont intégrées au vœu qui sera proposé au Conseil de Paris. Elle remercie Monsieur LE ROUX et donne la parole à Monsieur LAROCK.

Marc LAROCK remercie Madame le Maire et précise que les premiers travaux du Grand Palais, dans les années 1990, concernaient essentiellement la grande verrière. Il regrette que la totalité des travaux n'ait pas été engagée à l'époque et souligne que le montant des travaux du Grand Palais, pour les années 2020, est passé de 600 millions à 1 milliard d'euros. Il indique qu'il votera pour la convention, en émettant quelques remarques, notamment sur le prestige et la qualité architecturale et environnementale de la structure temporaire, que Mme HUBAC a présenté comme telle lors de la réunion publique.

Marc LAROCK ajoute que la surface d'implantation de cette structure est passée de 13 500m² à 26 000 m². Il note que le vœu proposé entend contenir cette structure sur l'avenue Charles Risler et indique qu'il votera pour le vœu. Il remarque que tous les événements présentés par la Réunion des Musées Nationaux ne sont pas notés dans la convention, tel que le salon des antiquaires, le saut Hermès, ou encore les défilés Chanel.

Madame le Maire soumet la délibération au vote, ainsi que le vœu intégrant les remarques qui ont été faites.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération 2018 SG 35

Pour : 1 (M. LAROCK)

Contre : 14 (dont 3 pouvoirs)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ au vœu N° V 07 2018 026

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /